

Le projet d'éoliennes de St-Paul-de-Montminy : une menace directe pour le lac Jally et ses riverains

Le projet de parc éolien à St-Paul-de-Montminy ne bénéficie **d'aucune acceptabilité sociale** de la part des riverains du lac Jally. Ce projet menace directement notre environnement, notre qualité de vie et le patrimoine naturel que nous protégeons depuis plus de 45 ans.

Nous avons été informés de ce projet **en février 2024**, alors que les ententes étaient déjà signées. Aucun processus de consultation véritable n'a eu lieu avant les décisions. À notre demande, la municipalité a exigé la mise en place d'un comité de suivi, avec deux représentants pour chaque lac concerné. Ce comité avait pour but de faire entendre nos préoccupations. Or, **toutes les modifications que nous avons proposées ont été rejetées d'emblée**. Aujourd'hui, le promoteur, Kruger, se sert de ce comité pour affirmer qu'il y a eu consultation, ce qui relève d'une lecture opportuniste et trompeuse du processus.

Le lac Jally, un **lac de tête fragile**, sera directement touché : une éolienne est prévue dans son **bassin versant**, une décision incompréhensible sur les plans écologique et hydrologique. L'Association pour la protection du lac Jally, dont je suis membre, œuvre depuis 46 ans à préserver ce milieu unique. La construction de la route d'accès et de l'énorme base de béton nécessaire à l'installation de l'éolienne entraînera inévitablement **l'érosion des sols et un apport massif de sédiments dans le lac**, mettant en péril sa qualité d'eau et les écosystèmes en aval.

Le **ministère de l'Environnement impose des règles extrêmement strictes aux citoyens** qui souhaitent effectuer des travaux mineurs près d'un cours d'eau. Pourtant, ce projet industriel lourd, aux impacts bien plus significatifs, est autorisé en zone sensible. Comment justifier une telle incohérence?

Le choix du site — en bordure de plans d'eau — relève de la **facilité économique**, non de l'intérêt collectif. Il existait de nombreux autres emplacements à St-Paul-de-Montminy, sans la même sensibilité écologique.

Notre **plus grande inquiétude reste le bruit**. Selon les vérifications effectuées lors des audiences du BAPE le 9 juin 2025, **aucun projet comparable n'a encore été réalisé au Québec** : 14 éoliennes de 200 mètres de hauteur, à proximité immédiate d'un lac résidentiel. Le phénomène d'écho propre aux milieux lacustres amplifie les sons. Or, le promoteur minimise cet enjeu sans données probantes. **Aucune étude acoustique indépendante ni donnée valide n'a été rendue publique**.

Au-delà des chiffres, ce sont des **dramas humains** qui se préparent. Nous n'avons **jamais été considérés dans ce projet**. Notre quiétude, notre ciel étoilé, notre santé mentale et la valeur de nos résidences seront irrémédiablement affectés. Ce territoire que nous voulions léguer à nos enfants ne sera plus le même.

L'impact visuel sera lui aussi dévastateur : en naviguant sur le lac, **nous verrons 9 éoliennes en longeant le sud et 3 au nord**. Le paysage sera profondément défiguré.

Quant à l'étude d'impacts soumise, **elle comporte de nombreuses lacunes**. Résidente du secteur depuis 1962, je peux affirmer que plusieurs espèces présentes — parfois menacées — **n'ont même pas été recensées**. Et que dire du suivi de mortalité aviaire? Les oiseaux percutés par les pales seront projetés bien au-delà de la zone d'observation, rendant les relevés peu fiables.

Soyons clairs : **si les responsables de Kruger habitaient en bordure d'un lac, ils n'auraient jamais accepté un tel projet dans leur cour arrière**. Pour eux, seul l'aspect financier compte.

J'espère que notre voix sera enfin entendue. Il est encore temps d'agir.

Gisèle Cloutier

Résidente du lac Jally

Membre de l'Association pour la protection du lac Jally